

Déroulé d'un audit énergétique

Un travail collaboratif au sein de la copropriété

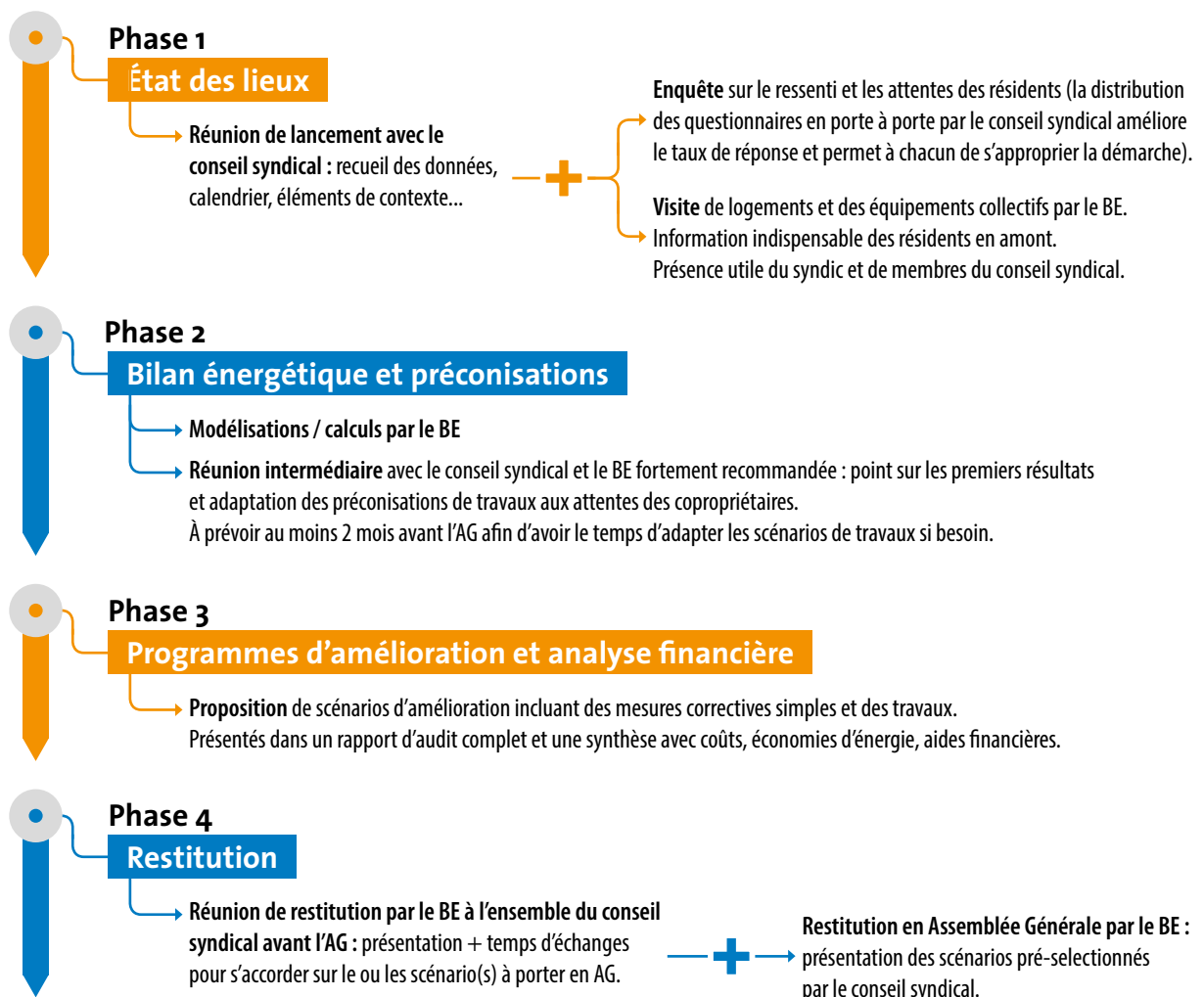
Après le vote de l'audit énergétique en assemblée générale, la mission d'audit peut démarrer. Son bon déroulé nécessite la participation active du conseil syndical, la collaboration du syndic et l'implication des copropriétaires en lien avec le bureau d'études (BE).

La préparation de l'audit : recueil des données

La phase de recueil de données est essentielle car c'est elle qui permettra au bureau d'études de réaliser un audit adapté au contexte de la copropriété.

Les documents à préparer sont par exemple les factures des consommations, le contrat d'exploitation et le carnet d'entretien de l'installation collective de chauffage, les plans de la copropriété...

Le déroulé de l'audit énergétique



L'audit, et après ?

L'audit est un outil d'aide à la décision permettant aux copropriétaires de cibler les interventions les plus optimales afin de coupler l'entretien courant de leur bâtiment à l'amélioration de ses performances thermiques.

À l'issue de l'audit, les copropriétaires peuvent décider en AG d'approfondir l'étude d'un ou plusieurs scénario(s) de travaux par un maître d'œuvre.



Allo Climat : toutes les réponses à vos questions sur l'environnement et l'énergie

